

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dinitrol 6064

Révision: 20.03.2026

Code du produit: 96064

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Dinitrol 6064

UFI: TJ1K-N8KS-V00T-1JMP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

durcisseur (réticulant)

Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DINOL GmbH	
Rue:	Pyrmonter Strasse 76	
Lieu:	D-32676 Luegde	
Téléphone:	+ 49 (0) 5281 982980	Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860
E-mail:	msds@dinol.com	
Interlocuteur:	Labor	
Internet:	www.dinol.com	
Service responsable:	msds@dinol.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

 +33(0)145425959
 centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

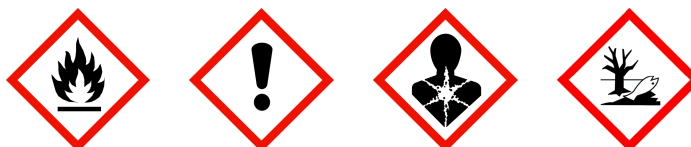
 Org. Perox. E; H242
 Eye Irrit. 2; H319
 Skin Sens. 1; H317
 STOT RE 2; H373
 Aquatic Acute 1; H400
 Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

 peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl
 Maléate de dibutyle

Mention Attention

d'avertissement:
Pictogrammes:

Mentions de danger

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dinitrol 6064

Révision: 20.03.2026

Code du produit: 96064

Page 2 de 12

- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
Mention Attention

d'avertissement:
Pictogrammes:

Mentions de danger

H317

Conseils de prudence

P333+P313

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl			50 - < 55 %
	202-327-6	617-008-00-0	01-2119511472-50	
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H241 H319 H317 H400 H410			
105-76-0	Maléate de dibutyle			20 - < 25 %
	203-328-4		01-2119523581-45	
	Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1; H317 H373 H400			
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol			1 - < 5 %
	203-872-2		01-2119457857-21	
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dinitrol 6064

Révision: 20.03.2026

Code du produit: 96064

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
94-36-0	202-327-6	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	50 - < 55 %
		par voie orale: DL50 = 7710 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=10	
105-76-0	203-328-4	Maléate de dibutyle	20 - < 25 %
		par inhalation: CL50 = > 20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3730 mg/kg	
111-46-6	203-872-2	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol	1 - < 5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone.

Monoxyde de carbone

Benzène

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dinitrol 6064

Révision: 20.03.2026

Code du produit: 96064

Page 4 de 12

récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Eloigner toute source d'ignition.

Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Recueillir mécaniquement.

Ne pas laisser sécher le produit.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Protéger des radiations solaires directes.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de la chaleur.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent réducteur Métaux lourds. Acide. Alcalis (bases).

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Ne pas laisser sécher le produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dinitrol 6064

Révision: 20.03.2026

Code du produit: 96064

Page 5 de 12

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	-	5		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	39 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
105-76-0	Maléate de dibutyle			
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,42 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5,28 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	5,28 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl	
	Milieu environnemental	
	Eau douce	0,00002 mg/l
	Eau de mer	0,0000602 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,338 mg/kg
	Sédiment marin	0,0338 mg/kg
	Intoxication secondaire	6,67 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,35 mg/l
	Sol	0,0758 mg/kg
105-76-0	Maléate de dibutyle	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dinitrol 6064

Révision: 20.03.2026

Code du produit: 96064

Page 6 de 12

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374): NBR (Caoutchouc nitrile)
 Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
 Remplacer en cas d'usure.
 Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	rouge	
Odeur:	non déterminé	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		Inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		pratiquement insoluble
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		non déterminé
Caractéristiques des particules:		< 200 µm

9.2. Autres informations
Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion	
non déterminé	
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	
non déterminé	

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dinitrol 6064

Révision: 20.03.2026

Code du produit: 96064

Page 7 de 12

Décomposition thermique, Risque d'auto-inflammation
SADT (°C): 50°C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart de: Agent réducteur Métaux lourds. Alcalis (bases). amines. Acide fort

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx). Benzène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl				
	orale	DL50 mg/kg	7710	Rat	
105-76-0	Maléate de dibutyle				
	orale	DL50 mg/kg	3730	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000		
	inhalation vapeur	CL50	> 20 mg/l		
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol				
	orale	ATE mg/kg	500		

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl; Maléate de dibutyle)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dinitrol 6064

Révision: 20.03.2026

Code du produit: 96064

Page 8 de 12

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Maléate de dibutyle)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,0602	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,0711	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,110	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle			
	OCDE 301D	71 %	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	3,2

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dinitrol 6064

Révision: 20.03.2026

Code du produit: 96064

Page 9 de 12

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

L'élimination des emballages contaminés

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3108
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PEROXYDE ORGANIQUE, TYPE E, SOLIDE (peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	5.2



Code de classement:	P1
Dispositions spéciales:	122 274
Quantité limitée (LQ):	500 g
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3108
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide), MARINE POLLUTANT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	5.2



Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	122, 274
Quantité limitée (LQ):	500 g
EmS:	F-J, S-R

Autres informations utiles (Transport maritime)

E0

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dinitrol 6064

Révision: 20.03.2026

Code du produit: 96064

Page 10 de 12

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3108
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	5.2



Dispositions spéciales:	A20 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	Forbidden
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	570
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	10 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	570
IATA-Quantité maximale (cargo):	25 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0
: Forbidden

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: dibenzoyl peroxide

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Peroxydes organiques

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dinitrol 6064

Révision: 20.03.2026

Code du produit: 96064

Page 11 de 12

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

Org. Perox. B: Peroxyde organique, type B

Org. Perox. E: Peroxyde organique, type E

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2

Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1

Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1

 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Org. Perox. E; H242	
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dinitrol 6064

Révision: 20.03.2026

Code du produit: 96064

Page 12 de 12

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)